

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n^o 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 684 à 704

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

I. – Après les mots :

« diminué de »,

rédigier ainsi la fin de l’alinéa 2 :

« 50 % au titre des rémunérations versées cette même année et de 100 % l’année suivante si la négociation n’a toujours pas été ouverte ».

II. – En conséquence, procéder à la même modification aux alinéas 4, 7, 10 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend une proposition faite par le Conseil d’orientation pour l’emploi COE dans sa saisine du 20 décembre 2007, qui peut contribuer à la relance des négociations salariales par la mise en œuvre d’un mécanisme d’incitation forte sur les allègements de cotisations patronales.

Ce mécanisme est valable pour les exonérations générales dites « Fillon », les exonérations appliquées pour les embauches en zones de redynamisation urbaine et en zones de revitalisation rurale, pour les embauches en zones franches urbaines, pour les embauches dans cadre de la redynamisation d’un bassin d’emploi et pour les exonérations appliquées pour les emplois dans les départements d’outre mer.

Ces amendements identiques ont été déposés par 21 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Vidalies
Adt n^o de M. Cahuzac
Adt n^o de Mme Touraine
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de M. Dussopt
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de M. Brottes
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de Mme Fioraso
Adt n^o de M. Bapt
Adt n^o de M. Balligand
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de Mme Langlade
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de Mme Oget